

CALENDRIER des EXAMENS – AVRIL 2021

1^{ère} session – 2^{ème} semestre

Master 1 Sciences, Technologies, Santé

MENTION SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT – *SPECIALITE Sol, Eau, Milieux et Environnement (SEME)*

Président du jury : M. MATHIEU Olivier

| Dates | Horaires | Durée | Épreuves | Lieu de l'épreuve |
|-----------------------|---------------|-------------------|---|-----------------------|
| Mardi 6 avril 2021 | 9h00 - 12h00 | 3h | UE7 Sciences sociales et droit de l'environnement (écrit) - Droit de l'Environnement - Approche Système Acteurs - Économie de l'Environnement | AMPHI MORVEAU |
| Mercredi 7 avril 2021 | 8h30 - 10h00 | 1 h 30 | UE8 Géochimie des sols et de l'eau (écrit) Géochimie et cycles des éléments | AMPHI MORVEAU |
| | 10h30 - 12h00 | 1 h 30 | UE8 Géochimie des sols et de l'eau (écrit) Modélisation des cycles Biogéochimiques | AMPHI MORVEAU |
| | 14h00 – 15h00 | 1h00 | UE9 Ressources naturelles activités humaines & climat (écrit) - Interfaces surface continentale/climat | AMPHI MORVEAU |
| Jeudi 8 avril 2021 | 9h00 - 10h30 | 1h30 | UE9 Ressources naturelles activités humaines & climat (écrit) - Pollution & dépollution | AMPHI MORVEAU |
| Vendredi 9 avril 2021 | 8h00 - 12h00 | 20 min par exposé | UE10 Option (oral) Sols, paysages et dynamique des polluants | AMPHI MORVEAU |
| | 9h00 – 13h00 | 20 min par exposé | UE10 Option (oral) Variabilité et risques climatiques | AMPHI MARIOTTE |
| | 8h00 – 12h00 | 20 min par exposé | UE10 Option (oral) Fonctionnement des Bassins Versants | AMPHI THENARD |

CE CALENDRIER VAUT CONVOCATION AUX EXAMENS

Les candidats se présentent dix minutes avant le début de l'épreuve. Ils entrent dans la salle à l'invitation des responsables. Ils doivent présenter leur carte d'étudiant (ou à défaut une pièce d'identité avec photo). Aucun candidat n'est autorisé à entrer après la distribution des sujets (sauf cas de force majeure si le retard n'excède pas une demi-heure), ou à sortir avant la fin de la première heure. En cas de fraude ou tentative de fraude, les mesures nécessaires prévues dans la Charte des Examens seront prises.

La présence dans la salle d'examens de documents relatifs à l'épreuve sera considérée comme tentative de fraude.

DIJON, le 29 mars 2021